

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

SEANCE DU VENDREDI 02 JUILLET 2021

Membres en exercice : 11

Membres présents : 08

L'an deux mil dix-vingt et un, le vendredi 02 juillet à 20h 30, sur convocation du 25 juin, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames CHAUVEAU Laëtitia, COCHEREAU Nathalie, ABBAMONTE Karine BAND'HOU Pauline et Messieurs SERRE Frédéric, LEJARDS Romain, HUARD Bastien

Absents excusés : M RIVET Laurent M pouvoir à M LEJARDS - M CHIVRACQ René pouvoir à Mme BAND'HOU - M CAZÉ pouvoir à Mme ABBAMONTE

Secrétaire de séance : M Serre

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé

Virement de crédit Budget EAU

M le Maire informe qu'il convient de faire les virements de crédits suivants afin d'être en conformité avec la trésorerie

Article 61524 : - 1265€ / Article 673 + 1265€

Article 61523 : - 1296€ / Article 6215 + 1296€

Article 6063 : - 152.75€ / Article 6541 + 152.75€

Après avoir entendu cet exposé ; le conseil municipal décide à l'unanimité les virements de crédit tels que annoncés ci-dessus.

Délibération de mande de subvention Agence de l' Eau

M le Maire informe que l'Agence de l' Eau Loire Bretagne peut allouer des subventions dans le cadre de travaux de recherche de fuite. Le devis concernant la pose de vannes et de compteurs de secteur est de 7 520€ hors taxe soit 9 024€ TTC. L'Agence de l'Eau est susceptible d'allouer un montant de subvention pouvant aller jusqu'à 70% du hors taxe soit 5264€. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et autorise M le Maire a signer le devis des travaux et tous documents s'y rapportant.

Délibération prêt travaux Eau

M le Maire propose de prendre un prêt pour les travaux sur le réseau d'eau mentionné ci-dessus. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition, autorise M le Maire a en faire les démarches et de signer tous les documents s'y rapportant

Délibération choix entreprise travaux église avec pose de panneaux photovoltaïques

M le Maire donne la parole a M Serre, en charge des travaux de rénovation de toiture de l'église.

M Serre expose que l'appel d'offre a été fructueux, par contre une seule entreprise a répondu. Il s'agit de l'entreprise PLACIER. Cette entreprise avait déjà fait un devis au tout début du projet. Le montant des travaux

est de 256.586.40€ht soit 307 903.68€ttc. M Serre rappelle que la commune aura 51 326€ de subvention au titre du FDI.

M Lejards demande si les panneaux couvrent l'intégralité des 2 pans. La réponse est pratiquement, seule l'encadrement de la toiture sera en ardoise, la réfection de la toiture de la sacristie est incluse dans le chiffrage

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de l'entreprise PLACIER, donne autorisation à M le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération prêt pour travaux de toiture de l'église

M le maire propose au conseil municipal de réactualiser les offres de prêts de la caisse d'épargne et de la Caisse des dépôts et consignation avec les montants définitifs des travaux. M le Maire sollicite l'autorisation de signer l'offre la plus intéressante.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M le Maire à solliciter les offres de prêts auprès des banques et de signer l'offre la plus intéressante pour la commune.

Délibération emplois saisonniers

M le Maire propose la création de 3 postes de saisonniers pour cet été pour 2 jeunes.

Le projet est le suivant

-1 mi-temps du 06 juillet au 31 juillet en soutien avec l'employé communal

-2 temps complet du 01 aout au 25 aout.

M le maire informe qu'un jeune occupera le poste à mi-temps au mois de juillet puis un poste à temps complet au mois d'aout et qu'un autre jeune occupera un poste à temps complet au mois d'aout.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité la création de ces postes d'emplois saisonniers.

Informations et questions diverses.

Courrier de M DORANGE Aurélien : M Dorange Aurélien souhaite acquérir le chemin communal jouxtant sa ferme. La commission chemin se rendra sur place avant de donner une réponse

Courrier de M MET Gérard. M MET sollicite un miroir pour sortir de sa propriété. La commission voirie se rendra sur place avant de donner une réponse.

Question de M LEJARDS : M Lejard demande quand la bande d'enrobée sera refaite. M Serre répond qu'il est prévu dans les travaux de voirie. L'entreprise retenue devrait débiter les travaux en septembre.

M LEJARD demande si la commune peut mettre sur le mur en face de l'entrée de la mairie : Affichage interdits. M le Maire fait savoir qu'il n'est pas de son ressort puisque le mur appartient au propriétaire du terrain, c'est une propriété privée.

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 21h45

Le Maire

Le Secrétaire

Les Elus